

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Délibération N° DE_036_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 04/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Geoffroy VIGNES, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL

Représentés :

Absents et Excusés : Karine SOULAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande Familles Rurales Association Rosnay

Suite à la décision de Familles Rurales association de Rosnay d'arrêter l'expérimentation des véhicules électriques, le conseil municipal, lors de sa séance du 27 mars 2025, a décidé de facturer à l'association, les frais d'installation du point de recharge de Scoury.

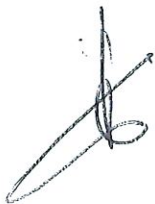
Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le courrier du 15 octobre 2025, de Familles Rurales association de Rosnay demandant l'annulation totale ou partielle du titre émis le 06/05/2025.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'annuler partiellement le titre 89 à hauteur de 1 810.26€.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 17/12/2025
Date de réception de l'AR: 18/12/2025
Sous Préfecture du Blanc

DE_036_2025

